

Conseil communautaire du jeudi 17 mars 2011
**Vœu des élus Europe Écologie – Les Verts en faveur d’un débat public
concernant la reconversion de la base de Franczal**

Le projet de reconversion du site militaire de Toulouse Franczal s’est orienté pour l’instant vers la mise en place d’une plate-forme d’aviation d’affaires et, depuis le 2 janvier 2011, ce site de 290 ha situé sur les communes de Cugnaux, Portet-sur-Garonne et Toulouse, est géré par la société SNC-Lavalin.

Situé au cœur de l’agglomération toulousaine, l’évolution de ce site ne peut laisser personne indifférent. Cela fait maintenant plus de dix ans que les habitants du Grand Toulouse entendent parler de la fermeture de la base militaire 101, sans que rien de précis ne soit officiellement annoncé, jusqu’à ce que, le 25 juillet 2008, Hervé Morin, ministre de la défense, annonce la fermeture de la base en 2009. Mais les habitants des communes concernées n’ont pas été associés à la concertation pilotée par la Préfecture, à laquelle seules les collectivités ont pu participer. De même, la Fabrique toulousaine, qui a vocation à anticiper le devenir de notre agglomération, ne s’est pas emparée de cet enjeu.

Or, la Commission nationale du débat public (CNDP) a précisément pour objet d’organiser et de « veiller au respect de la participation du public au processus d’élaboration des projets d’aménagement ou d’équipement d’intérêt national de l’État, des collectivités territoriales [...] » (art L 121-1 du Code de l’environnement). Sans préjuger en aucune manière du devenir du site, l’organisation d’un débat public permettrait que toutes les personnes concernées par le devenir de ce site soit informées et puissent participer au processus de décision, conformément à la Convention d’Aarhus et à l’article 7 de la Charte de l’environnement. Bien que ni le coût ni la nature de ce projet n’oblige le maître d’ouvrage à saisir la CNDP, l’incidence de ce projet sur l’environnement et le cadre de vie mériterait amplement l’ouverture d’un débat public. En l’absence de saisine obligatoire, le ministre chargé de l’Environnement peut également saisir la CNDP en vue de l’organisation d’un débat public portant sur des options générales en matière d’environnement ou d’aménagement.

Aussi, le Conseil communautaire du Grand Toulouse, réuni ce 17 mars 2011, demande-t-il à Madame le Ministre de l’Environnement de saisir la CNDP, afin d’assurer la participation des citoyens, des riverains et des associations à la réflexion sur la reconversion de Franczal.